



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

N° de la demande : 2009-4082
Catégorie : Modifications de l'étiquette du produit : nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Herbicide Liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2
N° d'homologation : 27487
Matière(s) active(s) (m.a.) : Glyphosate (présent sous forme de sel de potassium)
N° de document de l'ARLA PDF en français : 1887287

Contexte

L'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2 est homologué depuis le 17 octobre 2003. Le profil d'emploi homologué pour ce produit comprend le traitement de postlevée sur le maïs de grande culture tolérant le glyphosate pour la suppression d'une gamme de mauvaises herbes. Pour des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'étiquette pour y inclure le traitement de postlevée de variétés de maïs sucré avec la technologie « Roundup Ready 2 » pour la suppression des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

En ce qui concerne l'utilisation actuelle sur le maïs de grande culture, l'ajout du maïs sucré « Roundup Ready 2 » sur l'étiquette ne devrait pas entraîner une augmentation de l'exposition au glyphosate des personnes participant au mélange, au chargement ou à l'application ou des travailleurs sur le terrain, à condition de suivre les directives de l'étiquette.

Les données sur les résidus pour le glyphosate dans la technologie Roundup Ready Corn 2 ont été soumises en appui à l'extension de l'utilisation au maïs sucré « Roundup Ready 2 ». Le niveau de résidus de glyphosate et d'acide aminométhylphosphonique (AMPA) est semblable à celui des données évaluées précédemment. Selon les résidus maximums relevés dans le maïs sucré traité à des taux exagérés, les limites maximales de résidus (LMR) établies actuellement pour le maïs pour couvrir les résidus de glyphosate sont acceptables, comme il est indiqué au tableau 1. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont couverts sous les LMR proposées à l'endroit des produits agricoles bruts. En conclusion, le risque alimentaire ne devrait pas augmenter et l'homologation complète ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Tableau 1 Résumé des données d'essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale	DAA R (nbre de jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR fixée actuellement	LMR recommandé
			Min	Max			
Maïs sucré	Application foliaire/ 2 applications en postlevée (jusqu'au stade de 8 feuilles) à 0,9 kg é.a./ha/application ou 1 application en postlevée (jusqu'au stade de 6 feuilles) à 1,8 kg é.a./ha/application pour une dose totale de 1,8 kg é.a./ha	27-70	< 0,13	1,41	Sans objet	3 ppm dans le maïs	3 ppm

Évaluation environnementale

Aucune donnée d'évaluation environnementale supplémentaire n'est requise en appui à la modification de l'étiquette. Les doses d'application sur le maïs sucré sont les mêmes que celles homologuées pour l'application sur le maïs de grande culture; ainsi, il ne devrait y avoir aucune augmentation de l'exposition environnementale au glyphosate. L'acceptabilité des utilisations de cette préparation commerciale et des mesures d'atténuation requises pourrait changer en fonction de l'issue de la réévaluation du glyphosate, qui est en cours.

Évaluation de la valeur

On a évalué la tolérance du maïs sucré « Roundup Ready 2 » aux applications en postlevée de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2 à l'occasion de six essais sur le terrain menés au Québec, en Ontario et au Manitoba en 2009. La tolérance du maïs sucré « Roundup Ready 2 » traité une fois avec l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2 à raison de 1 800 (dose maximale indiquée sur l'étiquette) ou de 3 600 g é.a./ha au stade de culture de quatre ou de six feuilles, ou traité deux fois à raison de 900 ou de 1 800 g é.a./ha au stade de culture de deux feuilles et au stade de sept à huit feuilles, a été évaluée de façon visuelle en tant que pourcentage de phytotoxicité et en tant que pourcentage de réduction de la croissance. Tous les essais étaient menés jusqu'à la récolte et les traitements herbicides étaient comparés à une culture témoin avec des mauvaises herbes, non traitée. Il n'y avait généralement pas de dommages dans les deux semaines suivant l'application. Les dommages légers ou modérés, évalués en pourcentage de réduction de la croissance, qui ont été observés dans les deux semaines ayant suivi l'application des traitements à raison de 1 800 ou de 3 600 g é.a./ha au début de la saison n'étaient plus évidents quatre semaines après l'application. Il n'y avait pas de différence de rendement importante entre les traitements au moyen de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec

technologie Transorb 2 et la culture témoin avec des mauvaises herbes, non traitée. Les données démontrent que le maïs sucré traité avec la technologie « Roundup Ready 2 » devrait afficher une marge de sécurité adéquate pour les cultures avec l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2 lorsque celui-ci est appliqué à raison d'une dose maximale de 1 800 g é.a./ha dans la fenêtre d'application indiquée sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation de la demande et a jugé que la modification proposée de l'étiquette a une valeur et qu'elle ne créera pas de risque sanitaire ou environnemental inacceptable.

Références

Numéro de document de l'ARLA : 1808244

Référence : 2009, Summary of value for Roundup WeatherMAX with Transorb 2 Technology Liquid Herbicide on sweet corn varieties with Roundup Ready 2 Technology, Data Numbering Code: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.2, 10.2.3.3, 10.2.3.4, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.2(a), 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4

Numéro de document de l'ARLA : 1808247

Référence : 2009, Magnitude of glyphosate residues in sweet corn raw agricultural commodities obtained from Roundup Ready Corn 2® Technology following applications of glyphosate-based formulation, U.S. and Canada 2008 trials, Data Numbering Code: 7.2.1, 7.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.